

**Arrêté 2026-096 portant proclamation du résultat de l'élection visant à compléter le collège des usagers
au sein du conseil des sports - scrutin du 25 mars 2026**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
Vu les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les statuts du Service des activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature de l'Université Lumière Lyon 2 ; approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 ;
Vu l'arrêté électoral 2026-037 du 29 janvier 2026 portant organisation des élections visant à compléter le collège des membres élus (collège des usagers) du Conseil des sports ;
Vu l'arrêté 2026-089 du 18 mars 2026 portant recevabilité des candidatures reçues dans le cadre du scrutin du 25 mars 2026 ,

Arrête :

Article 1^{er} : La Présidente de l'Université proclame les résultats de l'élection des membres élus du Conseil des sports, organisée le 25 mars 2026, comme suit :

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 6
Nombre d'inscrits : 5766
Nombre de votants : 60
Bulletins blancs ou nuls : 12
Suffrages valablement exprimés :
48

Sont déclarés élus :

Mme Elaia MARTIN—CLARAC 28 voix
Mme Ambre MARTIN 28 voix
Mme Lou ALONSO 27 voix
Mme Inès BENRHAMOUS 25 voix
Mme Daphné BURNICHON 25 voix
Mme Loeiza BOULLAIRE 23 voix

Article 2 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux du SUAPS ainsi que par une mise en ligne sur le site internet du SUAPS et de l'Université.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 mars 2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

